

Séance ordinaire du 21 septembre 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt et unième jour du mois de septembre deux mille quinze à dix-neuf heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda et Fleur Paradis formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Michel Patry et Michel Turner

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

POINT 1

CV-2015-08-87

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 septembre 2015, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 15.3 et 17.2 intitulés :

« Finances

Affectation de l'excédent de fonctionnement afin de réduire le solde des emprunts lors des refinancements de l'émission d'obligations de novembre 2015

Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-024 »

« Développement économique et de la promotion

Vente d'une partie du lot 2 356 633 du cadastre du Québec (Parc industriel Saint-Romuald)

Document d'aide à la décision DEV-2015-119 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Développement économique et de la promotion

Entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Le boisé de Pintendre inc. (développement 10-12, secteur Pintendre) et engagement de la Ville

Document d'aide à la décision DEV-2015-136 »

« Urbanisme et arrondissements

Détermination de la date et de la procédure de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition relative à la demande de démolition de l'immeuble situé au 7, rue Gagnon (secteur Lévis)

Document d'aide à la décision URBA-2015-199 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-88

Période de questions

Environ 12 personnes assistent à la séance. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-08-89

Condoléances aux membres de la famille du membre du conseil de la Ville monsieur Robert Maranda

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre les plus sincères condoléances de la part des membres du conseil de la Ville au membre du conseil de la Ville monsieur Robert Maranda ainsi qu'aux membres de sa famille à la suite du décès de son père, monsieur Paul-André Maranda.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-90

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2015.

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 14 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-91

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 8 septembre 2015

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 septembre 2015 est déposé.

CV-2015-08-92

Félicitations à Fleuriste McNeil

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De féliciter Fleuriste McNeil pour son 70^e anniversaire d'existence sur le territoire de la ville, réputée pour la variété de ses arrangements floraux et pour la qualité de son service à la clientèle. Fleuriste McNeil est une source d'inspiration et de fierté pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-93

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Lévis, concernant la liste d'ancienneté

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-060](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Lévis, concernant la liste d'ancienneté, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-060.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-94

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, concernant la terminaison d'une retraite progressive

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-094](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2927, SCFP, concernant la terminaison d'une retraite progressive, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-094.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-95

Aide financière à Fondation au cœur de notre héritage

[Document d'aide à la décision DG-2015-191](#)

Il est proposé par Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ à Fondation au cœur de notre héritage pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-96

Aide financière à la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Chaudière Appalaches

[Document d'aide à la décision DG-2015-201](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière de 1 700 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Chaudière-Appalaches pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-97

Attribution du contrat dans le cadre du projet de système de ventilation et chauffage de l'incinérateur (lot 9B)

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-018](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat dans le cadre du projet de système de ventilation et chauffage de l'incinérateur (lot 9B) (appel d'offres 2015-50-79), à Ventilation CDR inc., au prix de 477 400 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-98

Attribution du contrat pour la fourniture de bacs roulants pour la collecte des matières compostables

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-019](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour la fourniture de bacs roulants pour la collecte des matières compostables (appel d'offres 2015-50-78), à Gestion U.S.D. inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 148 896 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-08-99

Attribution du contrat pour la reconstruction du pont de la rue La Martinière au-dessus du ruisseau Lallemand (secteur Lévis) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-102](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la reconstruction du pont de la rue La Martinière au-dessus du ruisseau Lallemand (secteur Lévis) (option B) (appel d'offres 2015-50-26), à Construction Lemay inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 896 716,80 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-00

Attribution du contrat pour la réalisation de travaux afférents au lien d'eau potable temporaire (interconnexion de surface, secteurs Charny et Saint Romuald) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-098-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la réalisation de travaux afférents au lien d'eau potable temporaire (interconnexion de surface, secteurs Charny et Saint-Romuald) (appel d'offres 2015-50-75), à Les excavations Lafontaine inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 514 187,36 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-01

Proclamation de la *Semaine des bibliothèques publiques* [Document d'aide à la décision DVC-BIB-2015-008](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer la *Semaine des bibliothèques publiques* du 17 au 24 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-02

Modification de la résolution CV-2013-03-89 « Attribution du contrat pour la fourniture du service d'impression et la préparation postale du journal municipal Lévis'informe » [Document d'aide à la décision COM-2015-009-R-2](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De modifier la résolution CV-2013-03-89 « Attribution du contrat pour la fourniture du service d'impression et la préparation postale du journal municipal Lévis'informe » par le remplacement du montant « 249 997,88 \$ » par celui de « 336 342,88 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-03

Affectation du solde disponible de règlements d'emprunt fermés [Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-023](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter le solde disponible des règlements d'emprunt fermés identifiés ci-après, à la réduction du solde de l'emprunt d'où provient le solde disponible, lors de son refinancement :

- | | |
|-----------------|-----------|
| • RV-2005-03-41 | 12 671 \$ |
| • RV-2005-03-94 | 4 350 \$ |
| • RV-2008-07-31 | 34 825 \$ |

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-04

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'équilibration du rôle triennal d'évaluation foncière 2017, 2018, 2019 et une partie de sa tenue à jour subséquente

[Document d'aide à la décision FIN-EVA-2015-003](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'équilibrage du rôle triennal d'évaluation foncière 2017, 2018, 2019 et une partie de sa tenue à jour subséquente (appel d'offres 2015-55-56) de la façon suivante :

- mandat A, au regroupement de Évimbec ltée et de Groupe Altus ltée (Altus-Dorion), appelé Consortium Évimbec-Altus, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 1 878 789,75 \$, avant TPS et TVQ, pour une période de trois ans;
- mandat B, au regroupement de Évimbec ltée et de Groupe Altus ltée (Altus-Dorion), appelé Consortium Évimbec-Altus, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 2 237 009,08 \$, avant TPS et TVQ, pour une période de trois ans, incluant le mandat optionnel (annexe B3-1);
- mandat C, au regroupement de Évimbec ltée et de Groupe Altus ltée (Altus-Dorion), appelé Consortium Évimbec-Altus, aux prix mentionnés à sa soumissions, pour une dépense estimée à 372 349,80 \$, avant TPS et TVQ, pour une période de trois ans;
- mandat D, au regroupement de Évimbec ltée et de Groupe Altus ltée (Altus-Dorion), appelé Consortium Évimbec-Altus, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 393 423,02 \$, avant TPS et TVQ, pour une période de trois ans;

conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-05

Entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Habitations des Trois-Manoirs inc. (prolongement de la rue l'Abbé-Ruel, secteur Saint-Romuald) et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2015-125](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Habitations des Trois-Manoirs inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-125, et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

De s'engager, envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à

conserver à l'état naturel une partie du lot 2 245 012 du cadastre du Québec d'une superficie de 1 150 mètres carrés, aux fins de la compensation environnementale faisant l'objet de l'entente annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-06

Acquisition des lots 2 697 947 et autre du cadastre du Québec et affectation à l'utilité publique (prolongement de la rue d'Anjou, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision BP-2015-024](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision BP-2015-024 à intervenir avec le promoteur a été acceptée par la Ville, d'acquérir à titre gratuit les lots 2 697 947 et 5 637 436 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Gestion Alex Drouin inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de cette rue sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-07

Modification de la résolution CV-2015-03-18 « Acquisition du lot 5 600 624 du cadastre du Québec (rue de la Crête, secteur Saint-Romuald) »

[Document d'aide à la décision BP-2015-022](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2015-03-18 « Acquisition du lot 5 600 624 du cadastre du Québec (rue de la Crête, secteur Saint-Romuald) », par l'insertion, après les mots « du cadastre du Québec », des mots et des chiffres « ainsi que des servitudes pour le maintien et l'entretien d'une borne-fontaine et de lampadaires sur une partie des lots 5 600 604, 5 600 608, 5 600 609 et 5 600 610 du cadastre du Québec ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-08

Dépôt des listes de contrats au 31 janvier 2015

[Document d'aide à la décision APP-2015-008-R-1](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 janvier 2015 sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 janvier 2015 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 janvier 2015, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - Liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 janvier 2015, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2015-09-09

Dépôt des listes de contrats au 28 février 2015

[Document d'aide à la décision APP-2015-009-R-1](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 28 février 2015 sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 28 février 2015 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 28 février 2015, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 28 février 2015, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2015-09-10

Dépôt de listes de contrats au 31 mars 2015

[Document d'aide à la décision APP-2015-010-R-1](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mars 2015 sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mars 2015 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 mars 2015, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

(article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);

- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 mars 2015, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2015-09-11

Dépôt de listes de contrats au 30 avril 2015

[Document d'aide à la décision APP-2015-012-R-1](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 avril 2015 sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 avril 2015 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 30 avril 2015, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 30 avril 2015, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2015-09-12

Dépôt de listes de contrats au 31 mai 2015

[Document d'aide à la décision APP-2015-014-R-1](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mai 2015 sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mai 2015 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 31 mai 2015, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
 - liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 31 mai 2015, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).
-

CV-2015-09-13

Dépôt de listes de contrats au 30 juin 2015

[Document d'aide à la décision APP-2015-016-R-1](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 juin 2015 sont déposées à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé du 1^{er} au 30 juin 2015, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2015-09-14

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (capacité portante du sol, lots 2 696 336 et autres du cadastre du Québec situés en bordure des rues d'Anjou et de la Lorraine, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-148](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction.

Ce règlement a pour objet d'exiger, sur les lots 2 696 336, 2 696 338, 2 696 350, 2 696 353 et 3 977 771 du cadastre du Québec, des fondations munies de pieux suivant des plans de conception et d'installation signés et scellés par un ingénieur.

CV-2015-09-15

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (partie de la rue Denis-Garon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-157](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H0838 à même une partie de la zone H0835.

CV-2015-09-16

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H1647 et H1651, interdiction en raison de certaines contraintes, zone M1650, rue de la Prairie, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-189](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- de créer, à même une partie de la zone M1650, la zone H1647 dans laquelle seront autorisées les habitations unifamiliales en rangée et la zone H1651 dans laquelle seront autorisées les habitations unifamiliales jumelées, et de prévoir des normes applicables à ces usages;
- d'interdire, dans les zones H1647 et H1651, en raison de certaines contraintes, compte tenu de la nature des sols, certains travaux, ouvrages et constructions, à moins qu'ils ne soient au préalable autorisés par le conseil (conseil de l'arrondissement) en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- d'adopter des dispositions spécifiques pour ces deux zones interdisant la construction d'un garage attenant, détaché ou intégré, limitant la superficie d'une piscine et concernant l'aménagement de cases et d'espaces de stationnement hors rue.

CV-2015-09-17

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction (capacité portante du sol, lots 2 696 336 et autres du cadastre du Québec situés en bordure des rues d'Anjou et de la Lorraine, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-148](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-27 sur la construction, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-148.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-18

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (partie de la rue Denis-Garon, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-157](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-157.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-19

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H1647 et H1651, interdiction en raison de certaines contraintes, zone M1650, rue de la Prairie, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-189](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-97 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-189.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-20

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone R2914 située de part et d'autre d'une partie de la rue des Moissons à proximité de la bretelle de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-211](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-72 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-07-27.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-21

Adoption du Règlement RV-2015-14-85 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-089](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-85 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres

du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur certaines rues de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2015-14-85 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-22

Adoption du Règlement RV-2015-14-86 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale [Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-089](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-86 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur certaines rues de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-14-86 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-23

Adoption du Règlement RV-2015-14-87 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation des signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-ville de Saint-Jean-Chrysostome [Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-089](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-87 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation des signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-ville de Saint-Jean-Chrysostome a été

remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse sur le chemin Saint-Romain, dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2015-14-87 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation des signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le Règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-ville de Saint-Jean-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-24

Adoption du Règlement RV-2015-14-88 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-089](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-88 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse sur le chemin Saint-Grégoire, dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-14-88 modifiant le Règlement numéro 553 relatif à la circulation et au stationnement de l'ex-municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-25

Adoption du Règlement RV-2015-14-89 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-municipalité de Pintendre

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-089](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-89 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-municipalité de Pintendre a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse sur le chemin Pintendre, dans le secteur Pintendre ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-14-89 modifiant le Règlement numéro 542 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-municipalité de Pintendre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-26

Adoption du Règlement RV-2015-14-90 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisation de l'ex-municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-096](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-90 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisation de l'ex-municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de diminuer la vitesse à 30 km/h sur une partie de la rue des Trois Manoirs, dans le secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Règlement RV-2015-14-90 modifiant le Règlement numéro 277 concernant la vitesse des véhicules automobiles et le stationnement dans certaines rues, la localisation des signaux de circulation, de stationnement et autres signalisation de l'ex-municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-27

Adoption du Règlement RV-2015-14-91 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision POL-2015-005-R-2](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-91 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la vérification des antécédents judiciaires, les services d'un policier, la vérification dans le cadre du processus de demande de suspension du casier judiciaire, la validation des numéros de série et les fausses alarmes ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2015-14-91 sur la tarification pour les services rendus par la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-28

Adoption du Règlement RV-2015-14-93 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville

[Document d'aide à la décision DG-2015-211](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-93 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir qu'un membre du conseil de la Ville qui utilise son véhicule pour le compte de la Ville a droit au même taux par kilomètre parcouru que celui prévu pour l'ensemble du personnel de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-14-93 modifiant le Règlement RV-2002-00-61 établissant un tarif applicable aux dépenses des membres du conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-29

Adoption du Règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage Salle de quilles dans la zone M1733, avenue Taniata, située à proximité du poste de transformation d'Hydro-Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-216](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone M1733, l'usage salle de quilles, ainsi que de prévoir des normes applicables à celui-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-30

Entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Le boisé de Pintendre inc. (développement 10-12, secteur Pintendre) et engagement de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2015-136](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par ***

De conclure l'entente relative à un projet de compensation environnementale à intervenir avec Le boisé de Pintendre inc., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2015-136 et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente.

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à conserver à l'état naturel une partie du lot 2 245 011 du cadastre du Québec d'une superficie de 116 800 mètres carrés, aux fins de la compensation environnementale faisant l'objet de l'entente annexée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-31

Détermination de la date et de la procédure de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition relative à la demande de démolition de l'immeuble situé au 7, rue Gagnon (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-199](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De fixer au 26 octobre 2015 à 18 h 30, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 15 juin 2015 relative à la demande de démolition de l'immeuble situé au 7, rue Gagnon (secteur Lévis).

D'établir la procédure d'audition de l'appel de cette décision, telle qu'elle est énoncée dans le document joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2015-199.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-32

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-09-33

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-09-34

Demande au ministère des Transports du Québec relative à la circulation sur une partie de l'avenue Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De réitérer une demande formulée au ministère des Transports du Québec afin de sécuriser la circulation, notamment par l'établissement d'une zone d'arrêt obligatoire et l'installation de panneaux d'arrêt dans tous les sens à l'intersection de l'avenue Taniata et de la rue Sainte-Hélène (secteur Saint-Jean-Chrysostome) ainsi que de réduire la vitesse à 50km/h dans ce quartier.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-09-35

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

À 20 heures 40, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
